

VILLE DE LAC-BROME

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité consultatif d'environnement - CCE de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 16 septembre 2024 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sis au 122, chemin Lakeside, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED], ainsi que messieurs [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED].

Tous formant quorum sous la présidence de la conseillère Louise Morin.

Est aussi présente : la secrétaire, Mme Anaïs Renaud.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance est ouverte à 18 h 32.

CCE-24-017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est
Proposé par [REDACTED]
Appuyé par [REDACTED]
Et unanimement résolu par voix exprimées*

Il est **RÉSOLU QUE** le CCE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

CCE-24-018

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

*Il est
Proposé par [REDACTED]
Appuyé par [REDACTED]
Et unanimement résolu par voix exprimées*

Il est **RÉSOLU QUE** le CCE adopte le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2024 tel que présenté.

ADOPTÉ

4. TOUR DE TABLE

Le CCE accueille [REDACTED] à titre de membre observatrice pour la Fondation des terres du lac Brome en remplacement de [REDACTED].

Les membres se présentent à tour de rôle.

5. SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS

5.1. STATION DE LAVAGE

Depuis le 25 juin 2024, 1 250 embarcations ont été nettoyées à la station de lavage, avec l'émission d'un certificat de lavage pour

chacune d'entre elles. La majorité des utilisateurs sont des non-résidents ayant fréquenté d'autres plans d'eau avant leur passage à la station.

Horaires d'ouverture de la station de lavage à l'automne :

- Jusqu'au 29 septembre : ouverte 7 jours sur 7
 - samedi au jeudi : 6 h à 15 h
 - vendredi : 6 h à 19 h
- 30 septembre au 14 octobre : ouverte du vendredi au dimanche de 6 h à 17 h

La municipalité envisage l'acquisition d'une station de lavage autonome, ne nécessitant pas d'opérateur, qui serait installée sur un terrain municipal.

Le Comité consultatif en environnement (CCE) est en discussion sur le système de vignettes pour 2025. Une proposition a été faite pour rendre les vignettes valables sur plusieurs années, afin de simplifier la procédure. Il a également été suggéré d'offrir une étiquette scellée pour les embarcations sur lesquelles les vignettes classiques ne peuvent pas adhérer.

5.2. JARDINS DE PLUIE

La municipalité a reçu quatre demandes de remboursement dans le cadre du programme d'aide à l'aménagement des jardins de pluie.

Elle a également aménagé son propre jardin de pluie à la plage Douglass, afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales provenant du toit du bâtiment. Un panneau explicatif sera installé devant le jardin pour informer les visiteurs sur les avantages de cette infrastructure verte.

Le CCE propose de publier, au printemps prochain, des photos des jardins réalisés en 2024 afin de stimuler l'intérêt et encourager de nouvelles initiatives.

5.3. RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS (NAVIGATION)

La municipalité participera prochainement à une séance d'information avec le Bureau de la sécurité nautique de Transport Canada pour bien comprendre le processus de demande de restrictions de navigation sur le lac. Cette démarche portera entre autres sur les bouées de vitesse, l'ajout de corridors et la définition de zones de navigation.

La présidente souligne qu'il sera nécessaire de rassembler des données probantes pour justifier la demande auprès de Transport Canada. Un membre du CCE a proposé l'utilisation de drones pour mieux évaluer la fréquentation du lac par les plaisanciers. Un autre membre suggère l'achat de données issues des téléphones cellulaires afin d'analyser la fréquentation du lac au cours des trois à cinq dernières années.

Durant l'été, Conservation Lac Brome a réalisé des relevés bathymétriques dans une zone du lac afin de mettre à jour les données sur la profondeur. Un second secteur sera relevé cet automne, ce qui permettra à la municipalité d'évaluer la pertinence de créer des corridors de navigation.

Conservation Lac Brome a également publié un vidéo sur les bonnes pratiques de navigation responsable. Il est disponible sur leur site

web. Ce vidéo pourrait être diffusée aux plaisanciers après le lavage de leur embarcation, si un écran était installé à la station de lavage.

5.4. BANDES RIVERAINES

En juillet, 30 lettres ont été envoyées aux riverains pour les informer de la non-conformité de leur bande riveraine. La réponse des propriétaires a été généralement positive, plusieurs d'entre eux exprimant leur volonté de cesser de tondre la pelouse ou d'obtenir un plan d'aménagement.

À ce jour, tous les constats contestés ont donné lieu à des verdicts favorables pour la municipalité. Cependant, tant que les procédures judiciaires ne sont pas finalisées, il reste impossible de procéder à un suivi auprès des riverains concernés.

Notre technicien en environnement a commencé la caractérisation des bandes riveraines pour l'année 2024. Il utilisera la méthodologie de 2016, légèrement améliorée, ce qui nous permettra de mettre à jour notre base de données sur la qualité des bandes riveraines et de mieux encadrer les riverains, secteur par secteur. Chaque citoyen recevra également une fiche de caractérisation contenant des recommandations personnalisées.

5.5. EEE

Cet été, notre technicien en environnement a procédé à la caractérisation des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) sur l'ensemble des terrains municipaux. En plus de mettre à jour les données de 2022, il a enrichi l'inventaire existant.

En juin et en août, une entreprise mandatée par la municipalité a effectué l'arrachage de l'herbe à puce à la plage Douglass.

Quant à l'herbe à poux, elle a été tondue le long des routes à deux reprises : entre juin et septembre.

Plusieurs centaines de plants de berces du Caucase ont été arrachés sur le territoire.

En octobre aura lieu des travaux de contrôle de la renouée du Japon le long du sentier Coldbrook. Ce sera la phase 1 qui permettra de bâcher la partie de la colonie située en bordure du sentier afin de le dégager. La phase 2 aura lieu en 2025 afin de couvrir la bâche et d'embellir le site.

5.6. INSTALLATIONS SEPTIQUES

Les installations septiques sont inspectées depuis 2015. Environ 500 installations ont été inspectées.

Seulement 2.66% des installations ne sont pas conformes. Ce qui est encourageant. Elles brisent à cause de leur âge ou ont été mal installées ou inadéquates pour le type de sol.

En 2024, 96 adresses ont été inspectées et des tests de coloration sont en cours afin de valider la conformité de certaines installations.

6. CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

6.1. PROJET AVEC LE ZOO

La municipalité a remis une lettre au Zoo de Granby afin d'appuyer leur demande de soutien financier à la Fondation Echo pour le projet

de valorisation et de protection de milieux naturels sur un tronçon de 60 km de long de la rivière Yamaska sud-est et de tronçons des ruisseaux Jackson, Johnson et North Branch. Ce projet visera entre autres à améliorer les fonctions écologiques du corridor de biodiversité par la participation citoyenne et la conservation volontaire.

6.2. PLAINE INONDABLE QUILLIAMS

Un projet de restauration et de conservation est en développement pour une plaine inondable le long du ruisseau Quilliams.

7. VARIA

8. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion est le 28 octobre 2024.

CCE-24-019

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est

Proposé par [REDACTED]

Appuyé par [REDACTED]

Et unanimement résolu par voix exprimées

La séance est levée à 20 h 10.

ADOPTÉ

Louise Morin
Conseillère

Anaïs Renaud
Secrétaire

